



Grenville-sur-la-Rouge

Avis public de la tenue d'une consultation écrite

(état d'urgence sanitaire)

AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE TRANSMETTRE DES COMMENTAIRES À PROPOS DU RÈGLEMENT NUMÉRO RU-941-07-2021

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Lors de la séance tenue le 13 juillet 2021, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro RU-941-07-2021 amendant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, afin d'ajouter l'usage carrière et l'usage sablière, sous réserve de respecter certaines conditions, comme usage spécifiquement permis au sein des zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, AF-01 et AF-03

- Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant à l'ANNEXE 2 : Grilles des spécifications, une nouvelle note (x) à l'item Usage spécifiquement permis au Groupe/Classe d'usage I3 aux zones RU-01, RU-02, RU-03, RU-04, RU-05, RU-06, RU-07, RU-08, RU-09, RU-10, RU-11, RU-15, RU-16, A-02, A-03, A-04, AF-01 ET AF-03, laquelle note se lit comme suit :

(x) Carrière ou sablière, seulement si celles-ci sont localisées sur un terrain public ;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de publication à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

Adresse postale :

Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
88, rue des Érables
Grenville-sur-la-Rouge (Québec)
J0V 1B0

Adresse courriel :

info@gslr.ca

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité, dont l'adresse est : grenvillesurlarouge.ca.

Avis donné le 30 août 2021

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier